

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
26 JUIN 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

Séance ordinaire du 26 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mme MIJUN Peggy (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). M. CANIPET Jérôme (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mmes POCLET Dominique (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). BLONDEAU Nathalie (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc. De M. MARTIN Bernard). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laëtitia. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme LEWILLE Laura.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades.

Il expose à l'Assemblée qu'au fil des évolutions de carrière des agents, comme par exemple les avancements de grades, de nouveaux postes ont été créés, sans que ne soient supprimés les postes qui n'étaient plus pourvus.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant du tableau les postes qui ne pourront être pourvus à court terme, comme ci-annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique
personnel : 2 Voix Pour, 1 Abstention ; Collège des le 01/07/2024 de la
Collectivité : Pour à l'Unanimité) en date du 17 juin 2024
Application agréée E.legalite.com

Et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, joint en annexe.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20240626-DEL06_26062